Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 23/07/2026

CARREFOUR FRANCE CARREFOUR rappelle Darne de thonine



- Noms des modèles ou références concernés : **Darne de thonine vendu au rayon traditionnel uniquement**
- Marque : **Sans marque**
- **GTIN 1111111172118 Lot Du 13/07/2026 au 19/07/2026**
- Conditionnements : **Non conditionné**
- Date début/fin de commercialisation : **du 13/07/2026 au 19/07/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **Départements : VAL-D'OISE (95)**
- Distributeurs : **Carrefour Saint-Brice Sous Forêt Uniquement**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence d'histamine**
- Risques encourus par le consommateur : **Toxines endogènes : histamine**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  Les toxi-infections alimentaires à histamine apparaissent en ½ heure à quelques heures après la consommation du plat responsable et consistent en une allergie aiguë. Les symptômes observés sont classiquement des rougeurs et un « gonflement » du visage, des maux de tête, une sensation de chaleur et de malaise, associés à des signes digestifs (nausées, vomissements, diarrhée). Les personnes à terrain allergique sont particulièrement concernées car elles peuvent en outre présenter des troubles respiratoires aigus : elles doivent absolument s'abstenir de consommer les denrées mentionnées et, en cas d'apparition de tels symptômes, consulter sans délai le service des urgences. La rémission est habituellement spontanée et accélérée grâce à l'administration d'un anti-histaminique.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

CONTACT

- Numéro de contact : **0805908070**
- Informations complémentaires publiques : **Appel non surtaxé du lundi au samedi de 9h à 19h**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre